

SÉANCE DU MERCREDI 27 MARS 2019

à l'Hôtel du Parlement à Delémont

Présidence : Gabriel Voirol (PLR), président

Scrutateurs : Bernard Varin (PDC) et Nicolas Maître (PS)

Secrétariat : Jean-Baptiste Maître, secrétaire du Parlement

Excusés : Damien Chappuis (PCSI), Josiane Daepf (PS), Anne Froidevaux (PDC), Erica Hennequin (VERTS), Jean-Pierre Mischler (UDC) et Noël Saucy (PDC).

Suppléants : Blaise Schüll (PCSI), Fabrice Macquat (PS), Anne-Lise Chapatte (PDC), Baptiste Laville (VERTS), Lionel Montavon (UDC) et Gérald Crétin (PDC).

(La séance est ouverte à 8.30 heures en présence de 60 députés et de l'observateur de Moutier.)

1. Communications**2. Questions orales**

- Frédéric Lovis (PCSI) : Nouvelle technologie 5G et risques pour la santé et l'environnement (satisfait)
- Jean-Daniel Ecoeur (PS) : Départ de collaborateurs à la voirie des Franches-Montagnes et nouvelle organisation du service (partiellement satisfait)
- Danièle Chariatte (PDC) : Meilleure protection des femmes en cas de congé maternité (satisfaite)
- Stéphane Theurillat (PDC) : Attribution d'une partie des recettes cantonales sur la redevance poids-lourds liée aux prestations aux communes ? (non satisfait)
- Raphaël Ciochi (PS) : Conditions de travail des facteurs dans l'Arc jurassien (satisfait)
- Vincent Hennin (PCSI) : Mandats exercés par les ministres dans des conseils d'administration et pouvant contrevenir aux principes de bonne gouvernance (satisfait)
- Quentin Haas (PCSI) : Remises accordées à des médecins lors de commandes importantes à des laboratoires (satisfait)
- Anne-Lise Chapatte (PDC) : Augmentation des risques d'encéphalite à tiques et information de la population (satisfaite)
- Alain Lachat (PLR) : Mises au concours de postes en France par l'entreprise Sonceboz SA à Boncourt (satisfait)
- Rémy Meury (CS-POP) : Pénalités fiscales pour les entreprises qui contreviennent aux CCT ? (partiellement satisfait)
- Pierre Parietti (PLR) : Mises au concours de postes d'enseignants spécialisés concentrés sur la vallée de Delémont ? (satisfait)

- Pierre-André Comte (PS) : Restitution des subventions perçues en trop par BLS et revendication d'un remboursement de la taxe perçue sur le tunnel Moutier-Granges (partiellement satisfait)
- Alain Schweingruber (PLR) : Pratique non harmonisée entre les offices quant au refus de délivrance d'un extrait de poursuites de tiers ? (partiellement satisfait)
- Michel Choffat (PDC) : Qualité de l'air insuffisante dans les salles de classe ? (satisfait)
- Didier Spies (UDC) : Projet d'accord-cadre entre la Suisse et l'Union européenne et position du Gouvernement (satisfait)

3. Election d'un remplaçant de la commission de la justice

Damien Paratte (PLR) est élu tacitement remplaçant de la commission.

4. Election d'un remplaçant de la commission des affaires extérieures et de la formation

Dominique Froidevaux (PS) est élue tacitement remplaçante de la commission.

5. Arrêté octroyant un crédit au Secrétariat du Parlement pour le remplacement de l'installation de conférence et de vote électronique de la salle du Parlement

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Les autres articles, ainsi que le titre et le préambule, sont acceptés sans discussion.

Au vote, l'arrêté est accepté par 55 voix contre 1.

Interpellations

10. Interpellation no 901

**Fermeture de la poste de Mervelier : quid de la mission de service public ?
Vincent Eschmann (PDC)**

Développement par l'auteur.

L'auteur est satisfait de la réponse du Gouvernement.

Raphaël Ciochi (PS) demande l'ouverture de la discussion, ce que plus de douze députés acceptent.

Département de l'environnement

11. Postulat no 389

**Développer l'offre en mobilité douce en améliorant le réseau cyclable grâce à l'aménagement de bornes rechargeables pour les vélos électriques sur certains circuits-clés
Noémie Koller (PS)**

(Ce point est renvoyé à une prochaine séance.)

12. Arrêté portant adhésion de la République et Canton du Jura à l'accord intercantonal harmonisant la terminologie dans le domaine des constructions (AIHC)

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Les autres articles, ainsi que le titre et le préambule, sont acceptés sans discussion.

Au vote, l'arrêté est accepté par 57 voix contre 2.

13. Loi portant adaptation de la législation cantonale à l'accord intercantonal harmonisant la terminologie dans le domaine des constructions (première lecture)

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Article 123a, alinéa 1bis LCAT

Commission et Gouvernement

^{1bis} Les indices d'utilisation du sol sont remplacés par les indices bruts d'utilisation du sol. Les valeurs correspondantes sont modifiées conformément à la liste figurant en annexe 1.

Annexe 1

Commission et Gouvernement

Un indice d'utilisation du sol fixé dans le plan directeur cantonal à :	correspondant à un indice brut d'utilisation du sol de :
0.25	0.33
0.40	0.53
0.50	0.67
0.60	0.80
0.70	0.93

Cette proposition est acceptée tacitement.

Les autres articles, ainsi que le titre et le préambule, sont acceptés sans discussion.

Au vote, en première lecture, la loi est acceptée par 59 députés.

14. Motion no 1236
Réfléchir et agir pour la planète
Pierre-André Comte (PS)

Développement par l'auteur.

Le Gouvernement propose de rejeter la motion.

Les groupes PDC et PCSI proposent de transformer la motion en postulat, ce que le motionnaire refuse.

Au vote, la motion no 1236 est acceptée par 28 voix contre 20.

15. Motion no 1238
Réchauffement climatique : agissons partout et tout de suite !
Christophe Terrier (VERTS)

Développement par l'auteur.

Le Gouvernement propose de rejeter la motion.

Les groupes PDC et PCSI proposent de transformer la motion en postulat, ce que le motionnaire refuse.

Au vote, la motion no 1238 est acceptée par 26 voix contre 22.

16. Motion no 1239
Géothermie profonde : un état des lieux avant le début du projet !
Loïc Dobler (PS)

Développement par l'auteur.

Le Gouvernement propose de rejeter la motion.

Au vote, la motion no 1239 est acceptée par 32 voix contre 20.

**25. Résolution interpartis no 188
Pour conserver l'obligation de déclaration du bois
Baptiste Laville (VERTS)**

Développement par l'auteur.

Au vote, la résolution interpartis no 188 est acceptée par 53 députés.

Les procès-verbaux nos 62 à 63 sont acceptés tacitement.

La séance est levée à 12.15 heures.

Delémont, le 28 mars 2019

Le président :
Gabriel Voirol



Le secrétaire :
Jean-Baptiste Maître

